

PREVENTION - SECURITE - RESPONSABILITE

Chef d'équipe
Chef de chantier
Conducteur de travaux
Ouvrier
Canalisation
Génie civil/CIOA
Ferroviaire
Réseaux Électriques et Télécommunication
Route
Terrassement
Toutes spécialités

OBJECTIFS

- ✓ Identifier les acteurs et les enjeux de la prévention.
- ✓ Identifier et évaluer les risques pour les intervenants, pour les tiers, pour les installations, liés aux travaux.
- ✓ Mettre en œuvre le matériel de sécurité inhérent à une situation de travail.

MODALITÉS GÉNÉRALES

> PUBLIC CONCERNE

- Chef de chantier confirmé, Conducteur de travaux en place ou en devenir, groupe de 12 personnes maximum.

> PREREQUIS

- Expérience d'encadrement de chantier de plus de 4 ans.
- Bonne maîtrise en technique et en organisation dans une spécialité des TP.

> DUREE

- 3 jours.

> LIEU ET DATES

- 1 session par an à Égletons (voir calendrier).
- En entreprise.

> DELAI D'ACCES

- Selon la prochaine date de formation prévue (nous consulter) avec délai de réponse maximum de 10 jours à compter de la demande.

> VALIDATION

- Certificat de réalisation.

PROGRAMME

- Prendre conscience des statistiques des accidents de travail :
 - Dans l'entreprise et au niveau national.
 - Évolution des accidents dans l'entreprise.
- Identifier les conséquences des accidents :
 - Humaines, Matérielles et Financières (coût indirect, taux de cotisation).
- Comprendre les responsabilités civile et pénale :
 - Les acteurs de la prévention.
 - Notions de danger et risque.
 - Les principaux risques et les moyens de prévention.
- Rédiger un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS).
- Communiquer sur les mesures de prévention au sein de l'entreprise et sur le chantier :
 - Avec les salariés, le CHSCT et les autres acteurs réglementaires.
- Gestion de crises (Préjudices en conséquence).

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques en salle.
- Étude de cas.
- Positionnement et évaluation des connaissances.
- Enquête de satisfaction.
- Formateur expérimenté.

Nos locaux sont accessibles aux personnes handicapées.